



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06
www.fr.ch/DICS

Aux parents des élèves du CO de la Glâne

Réf: JPS/MM
Courriel: dics@fr.ch

Fribourg, le 16 septembre 2020

Port du masque au CO de la Glâne et prise en charge

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Depuis lundi 14 septembre, le port du masque est obligatoire pour les élèves du CO de la Glâne et ce, pour une durée de 14 jours, dont 10 jours d'école. Cette mesure, prise par le Service du médecin cantonal en concertation avec ma Direction, vise à prévenir de nouvelles contaminations au sein de l'école et à garantir la poursuite de l'enseignement aussi normalement que possible.

L'école a mis son stock de 7'000 masques à disposition des élèves, ce qui correspond à 3 jours d'enseignement.

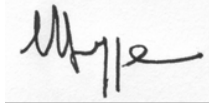
À la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral qui, en décembre 2017, a précisé la notion de la gratuité à l'école obligatoire, le canton de Fribourg a revu la prise en charge des frais liés à la scolarité des enfants. Ainsi, depuis deux ans, l'Etat prend en charge les fournitures scolaires des élèves et les moyens d'enseignement, les communes financent les activités sportives et culturelles organisées par les écoles alors que les parents sont tenus de fournir les effets personnels de l'élève (par exemple, plumier, chaussons, effets pour les leçons de sport). Le masque est considéré comme un effet personnel, même s'il doit être changé régulièrement.

Dans sa séance du 14 septembre 2020, le Conseil d'Etat a confirmé que le CO de la Glâne pouvait mettre à disposition des élèves des masques jusqu'à épuisement de son stock, soit 3 jours. Il a également confirmé qu'au-delà du mercredi 16 septembre c'était bien aux parents de fournir les masques pour leur enfant.

Depuis le printemps dernier, le prix des masques a notablement baissé. Quatorze masques seront nécessaires à chaque élève jusqu'à la fin de la mesure sanitaire, soit 2 par jour durant 7 jours, ce qui représente environ 5 francs. Les situations de rigueur peuvent, bien sûr, être annoncées à la Direction de l'école.

Chers Parents, vous le savez, la situation sanitaire dans notre canton, et tout particulièrement en Glâne, est préoccupante. C'est en respectant tous ensemble et de façon stricte les mesures préconisées par les autorités sanitaires que nous arriverons à ralentir la progression du virus.

Je compte sur votre précieuse collaboration et vous adresse, Chers Parents, mes salutations les meilleures.



Jean-Pierre Siggen
Conseiller d'Etat, Directeur